

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT

Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

n° 20260224_D_046

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : Espace Régis
Vidal : Convention de
groupement de
commandes à passer
avec la commune de
Saint Didier en Velay

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme explique au Conseil Communautaire qu'en vue de préparer la passation des marchés pour les travaux de réfection des réseaux pour la réalisation d'un spot de pleine nature – espace Régis Vidal à Saint-Didier-En-Velay, il est proposé une convention de groupement de commandes entre la commune de Saint-Didier-En-Velay et la Communauté de Communes Loire Semène.

Le coût total de l'opération, dans le cadre des marchés issus du groupement, est estimé à 691 717,40 € HT, soit :

- Pour la Communauté de Communes, les travaux s'élèvent à 541 239,40 € HT. Les travaux pris en charge par la Collectivité consistent à la création d'un pumptrack et de cheminements (203 319,00 € HT), à l'installation de nouveaux jeux et équipements ludiques (109 650,00 € HT) et à l'aménagement d'espaces verts et de mobiliers (228 270,40 € HT).
- Pour la Commune de Saint-Didier-En-Velay, les travaux s'élèvent à 150 478,00 € HT. Conformément aux autres projets touristiques communautaires, la Commune prend à sa charge la réfection des espaces de stationnement (74 888,00 € HT), le remplacement des jeux existants (47 350,00 € HT) et la création d'un nouveau terrain de basket (28 240,00 € HT) pour compenser la destruction du terrain existant vieillissant.

Le groupement est créé en vue de la passation de marchés par chacun de ses membres. Cette procédure intéresse aussi les parties communes pour lesquelles la clef de répartition suivante sera appliquée :

- 78,25 % de la dépense à la charge de la Communauté de Communes Loire Semène
- 21,75 % de la dépense à la charge de la commune de Saint-Didier-En-Velay

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_046B-DE
Reçu le 23/03/2026

La Communauté de Communes « Loire & Semène » est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en vigueur, à :

- L'assistance des membres dans la définition de leurs besoins.
- L'élaboration des dossiers de consultations des entreprises.
- L'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant :
 - o Rédaction et envoi des lettres de consultation
 - o Secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres (convocation et conduite)
 - o Rédaction du rapport de présentation
 - o Information de la commune membre et des candidats sur le résultat de la mise en concurrence

Chaque membre du groupement de commande doit désigner deux représentants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Pour chaque membre titulaire, doit également être prévu un suppléant. La Commission d'Appel d'Offres Communautaire s'est réunie ce jour pour proposer les membres siégeant à la CAO du groupement et leurs suppléants. Cette dernière a décidé de retenir :

- Titulaires
 - o M. Frédéric GIRODET
 - o M. Claude VIAL
- Suppléants :
 - o M. Roland RIVET
 - o M. Yves BOMPUIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un spot de pleine nature – espace Régis Vidal à Saint-Didier-En-Velay suivant les modalités précisées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention,
- Approuve la nomination des membres de la CAO du groupement de commande et de leurs suppléants précités ci-dessus.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Julie TARRIAT

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_046B-DE
Reçu le 23/03/2026